

La langue

Par le traité des Pyrénées, Louis XIV avait garanti à ses nouveaux sujets l'usage de «la langue que bon leur semblera, soit française, soit espagnole, soit flamande ou autres, sans que pour ce sujet ils puissent être inquiétés» On continue donc jusqu'au dix-huitième siècle au moins, d'utiliser le flamand. Au collège de Cassel, les Jésuites enseignent en flamand, jusqu'à leur départ en 1774.

Les chambres de rhétorique, présentes à Cassel comme dans la plupart des villes alentour, donnent des représentations, des sortes de festivals, dirions-nous aujourd'hui, qui durent plusieurs jours. Mais le français a peu à peu pris le pas sur le flamand parce qu'on s'est aperçu qu'un enseignement uniquement en flamand défavorisait le jeune qui voulait faire de hautes études.

Après la Révolution, Les nobles parlent le Français, le peuple utilise le Flamand, et les bourgeois, ou ceux qui veulent les imiter, utilisent de plus en plus le Français.

Et si le Français était déjà largement utilisé dans les documents officiels bien avant l'annexion, puisque c'est Jeanne de Flandre qui en avait généralisé l'utilisation, la population parlera encore le Flamand jusqu'au vingtième siècle, et ce n'est qu'à la fin du dix-neuvième siècle qu'il sera interdit de le parler dans les écoles. C'est ainsi que les jeunes enfants quand ils arrivaient à l'école à 6 ans ne connaissant aucun mot français, avaient quelques difficultés à ne pas s'exprimer en Flamand malgré l'interdiction !